

COMITE DE BASSIN REUNION

SEANCE PLENIERE DU 08 SEPTEMBRE 2010

Membres électeurs : 24
Membres électeurs présents : 22
Vote : - Pour : 12

DELIBERATION N° 2010/3

ÉLECTION DU VICE-PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN

Le Comité de bassin Réunion, délibérant valablement,

- VU** l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement ;
- VU** l'article R 213-56 du Code de l'Environnement ;
- VU** l'arrêté préfectoral N° 10 – 1779 /SG/DRCTCV du 02 août 2010 modifié portant renouvellement des membres du Comité de bassin de La Réunion ;
- VU** le règlement intérieur du Comité de bassin ;

Après avoir procédé à l'élection du Vice Président,

DECIDE :

Article unique :

Est élu Vice-Président du Comité de bassin Réunion

- **M. Jean-Paul MAUGARD – Collège des usagers et personnalités qualifiées**

Saint-Denis,

Le Président du Comité de bassin Réunion


Eric FRUTEAU